

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187, rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

CB/MPC/YB/302

Commission Socio- Professionnelle Compte rendu de la réunion du 25 juin 2014

Présents : J. Angelergues, C. Baruch, N. Bayle, I. Béguier, N. Chevreul-Gonzalez, A. El Khatib, J. Fortineau, B. Lehalle, B. Moïse-Durand, D. Ribas, G. Sabbagh.

I. Sous-commission « Psychanalyse et Psychiatrie »

I. Béguier rappelle l'invitation faite à Victor Souffir pour présenter la COP13.

Le petit groupe est ouvert, et fonctionne le plus souvent par cooptation. L'impression générale est que la parole circule facilement et cet espace donne à penser pour partager les difficultés et penser les transformations possibles. C. Baruch se préoccupe de la parution dans le programme de la SPP de ce lieu d'échanges et d'un certain nombre de lacunes dans cette diffusion et suggère que ces réunions soient annoncées. La question est posée de les annoncer dans l'espace membres du site internet. La nouveauté est que les commissions ouvertes figurent sur l'espace membre du site de la SPP dans la rubrique *Info SPP* (il est d'ailleurs demandé à D. Ribas, responsable du site, présent, que le mot de « ouvertes » soit rajouté à l'intitulé de la rubrique). Nos comptes-rendus y sont publiés. Il pourrait être proposé de rajouter à l'intérieur de notre rubrique un onglet pour chaque sous-commission, avec la date et le lieu des prochaines réunions, et le programme ou l'ordre du jour s'il y a lieu.

I. Béguier suggère d'inviter des jeunes psychologues confrontées à des difficultés particulières mais C. Baruch précise la distinction entre l'échange entre psychanalystes confirmés, dans le cadre d'une sous-commission de la SPP, et celui qui s'oriente en direction des jeunes professionnels. Le travail entre psychanalystes en institution devrait être mieux connu des autres membres de la Société et il est suggéré qu'un résumé des objectifs du groupe et les dates des prochaines réunions soient diffusés en septembre ainsi que leurs thèmes, pourquoi pas dans l'envoi groupé, à l'instar de la sous-commission pédiatrie.

La discussion du projet de M. Fabre et de C. Pigott avec les médecins généralistes est renvoyée à la prochaine réunion du fait de leur absence. C. Baruch discute de son inscription au sein de la CSP. Le CA avait dit qu'il ne souhaitait pas donner au public l'information sur les activités des membres à titre individuel.

II. Commission « Psychanalyse et Pédiatrie »

Cette commission a une certaine habitude, les réunions se font depuis 7 ans, certains membres sont très fidèles. C. Baruch suggère que l'information sur les dates figure bien sur le site de la SPP, et à cet égard il faut lui adresser les dates prévues et les intervenants dès qu'ils sont connus, pour qu'ils figurent dans l'envoi groupé à tous les membres.

Les organisatrices posent la question de savoir si les séances pourraient être ouvertes à des étudiants en médecine ou en psychologie. Il semblerait que la réponse soit du ressort du Bureau de la SPP.

III. Sous-commission « Activités Ouvertes »

Clarisse Baruch a rencontré le Bureau le 12 mai pour lui proposer notre rédaction du projet de groupes cliniques. Il était proposé de faire figurer sur l'espace membres du site une information sur l'activité des membres en direction des demandes de professionnels en exercice, afin que les collègues puissent orienter les demandes qui leur sont faites. La réponse du bureau a été négative, principalement parce que cela peut être considéré comme de la publicité. C. Baruch a alors rédigé rapidement une autre proposition, qui serait, elle, publiée dans le site ouvert, informant le public de cette possibilité d'une façon générale : « Certains membres de la SPP proposent à titre individuel aux professionnels de la santé mentale (psychiatres, psychologues, psychothérapeutes, éducateurs, etc...) des suivis cliniques et des analyses de pratiques. Vous pouvez directement contacter les membres de votre région que vous trouverez dans la liste des membres par ville ». Le projet est donc discuté sans référence à la dénomination « Cournut ». On utilise le terme de « Groupe de pratiques cliniques ». Le projet, tel qu'il est présenté est accepté par le Bureau, moyennant quelques modifications à rédiger. Il sera validé définitivement par le Bureau de Juillet, puis proposé au CA pour adoption. Ses dispositions sont alors discutées, en particulier en ce qui concerne l'exclusion des divans non IPA. Il est rappelé l'expérience de l'Angleterre, qui a formé plus de psychothérapeutes, qui maintenant dominant le champ des pratiques au détriment des psychanalystes. Cependant, il faut tenir compte de la spécificité du cadre analytique anglais, très exigeant. C. Baruch pense que pour expérimenter la formule, on peut imaginer de commencer par deux groupes et que cela soit annoncé par la liste de diffusion.

Le modèle du groupe Balint a enrichi la pratique médicale, et n'a jamais conduit à la formation de psychothérapeute. Ce modèle devrait prémunir contre cette idée de risque de formation à la psychothérapie. Il s'agit d'un apport de la réflexion psychanalytique aux pratiques de certaines professions. Il faudrait partir de ce qui différencie du Séminaire Jean Cournut. Le présupposé de l'analyse est alors discuté, ainsi que celui de la formation initiale. Qu'en est-il par exemple de la demande des éducateurs ? J. Fortineau évoque son expérience de création d'un groupe interdisciplinaire d'échange sur les pratiques dans les institutions. Essentiellement des psychologues et des éducateurs. Ce travail doit-il rester à l'intérieur des institutions ? J. Angélergues rappelle la formation des psychothérapeutes d'enfant qui présuppose une analyse antérieure. C. Baruch s'est entretenue avec L. Danon-Boileau qui a émis l'idée que ce soient les mêmes qui fassent le séminaire Jean Cournut et les groupes de pratique. Une objection est tout de suite émise : ce serait vite assimilé à une formation.

IV. Le DPC (développement professionnel continu)

Difficile d'avoir une interaction facilitante avec la SFP.

Le point a été discuté au CA du 13 mai 2014. L'idée était non pas que la SPP devienne ODPC (un organisme de formation) mais qu'elle participe à des formations existantes. Ces formations DPC concerne la mise à jour des connaissances et l'analyse des pratiques professionnelles.

J. Angélergues évoque l'ASM13 qui est en voie de devenir (ou est ?) un ODPC.

C. Baruch a reçu un mail transmis par B. Chervet qui reprenait les projets de DPC qui émanait de PSY SM : Ceux qui veulent proposer un DPC qui pourrait faire partie de l'offre de DPC pouvaient le faire suivant le modèle de l'HAS. Une réunion est prévue le Lundi 7 juillet 14 pour aider à remplir les formulaires de demande d'atelier DPC. Mais nous n'avons aucun projet qui soit d'ores et déjà suffisamment élaboré.

C. Baruch a pris contact avec F. Moggio pour réfléchir à ce que l'ASM13 proposait. F. Moggio a convié C. Baruch à une réunion le 12 juin à l'ASM13. C. Baruch a pu faire part

d'une des idées de DPC à laquelle le groupe de réflexion avait pensé, et F. Moggio a évoqué l'idée d'un DPC sur les classifications adultes-enfants (CM10, DSMV) envisagé par l'ASM13.

V. Sondage proposé par G. Diatkine.

Il a fait l'objet d'un refus du bureau.

J. Angelergues mentionne que le précédent avait reçu les réponses de 70% des membres, ce qui donnait une image importante de l'activité des membres. Grosso modo les analystes avaient une activité presque équitablement partagée entre séances de psychanalyse et séances de psychothérapie.

VI. Questions diverses

- Ordonnances :

Elles sont maintenant très codifiées, il n'est pas possible de dire qu'on est psychanalyste sur une ordonnance, mais on peut inscrire « psychanalyse », comme on écrivait « maladie des enfants ». Serait-il intéressant pour les analystes médecins d'être informés de ces questions ?

- La question des nouveaux locaux est évoquée : l'offre dont il a été parlé à l'AG est à l'étude.

- Les dates pour l'an prochain sont fixées aux :

Mercredi 26 novembre 2014

Mercredi 28 janvier 2015

Mercredi 27 mai 2015

Clarisse Baruch
Présidente de la CSP

Michèle Pollak-Cornillot
Secrétaire de la CSP